

**Règlement particulier relatif à
la procédure donnant accès à
la sélection interuniversitaire
menant aux études de Master
de spécialisation en médecine
pour l'année 2024-2025**

-

**Psychiatrie, orientation
infanto-juvénile**

A. PREAMBULE	- 3 -
I. CANDIDATURE	- 3 -
II. SÉLECTION ET ÉVALUATION.....	- 3 -
1. Les stages et éventuelles notes académiques	- 3 -
2. L'épreuve.....	- 4 -
III. COMPOSITION DU JURY D'ADMISSION AU MASTER DE SPÉCIALISATION	- 4 -
IV. CALENDRIER	- 4 -

A. Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au Master de spécialisation en **Psychiatrie, orientation infanto-juvénile** complète les dispositions du Règlement général relatif à la procédure d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de Master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2024-2025.

Par leur inscription à cette procédure, les candidat.es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement du Jury interuniversitaire, du Règlement général de la procédure de sélection de l'ULiège, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui pourraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, qu'elle qu'en soit la portée.

I. Candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général relatif à la procédure d'accès à la sélection interuniversitaire, le/la candidat.e remet au Décanat un dossier comprenant :

- Un curriculum vitae (avec coordonnées complètes et adresse mail « ULiège »)
- Une lettre de motivation adressée au **Professeur Gabrielle SCANTAMBURLO**, Président du Master de spécialisation en **Psychiatrie, orientation infanto-juvénile**

Ce dossier est à envoyer par e-mail à l'adresse catherine.little@uliege.be entre le **lundi 26 février et le dimanche 3 mars 2024 avant minuit**.

II. Sélection et évaluation

1. LES STAGES ET EVENTUELLES NOTES ACADEMIQUES

La cote sur 20 est calculée comme suit :

10 points pour la moyenne des stages avec un maximum deux mois dans les stages à option de la spécialité, définis par le Président du Master de spécialisation. Un mois de stage à option doit être réalisé au CHU Notre Dame des Bruyères ou au Brull

10 points pour la note de l'examen du cours de Psychologie médicale et pathologies psychiatriques (y compris travaux pratiques).

En ce qui concerne les stages,

Lieux de stages

Le Président est le seul habilité à déterminer les stages intervenant dans le calcul de la cote de la partie 2 de la procédure de sélection.

Les lieux de stage intervenant dans cette cote pour la **Psychiatrie, orientation infanto-juvénile** sont :

- CHU Notre Dame des Bruyères
- CHU Brull
- CHR Citadelle
- ISO SL Petit Bourgogne

Modalité de répartition des stagiaires

Le Bureau pédagogique de la Faculté se charge de l'organisation des stages pour les candidat.es étudiant.es, y compris pour ceux des autres universités qui présentent leurs concours à l'ULiège.

Les candidat.es triple 0 et en demande de réorientation sont tenus de prendre contact avec le Président du jury de **Psychiatrie, orientation infanto-juvénile** afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur stage.

Méthode d'évaluation

L'évaluation des stages intervenant dans la procédure de sélection est faite sur la base de la grille d'évaluation des stages validée par le Conseil des études.

2. L'ÉPREUVE

Description

Cette épreuve vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales,
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroule selon les modalités suivantes :

Présentation orale de 15 minutes, suivie de questions/réponses.

III. Composition du jury d'admission au Master de spécialisation

Président : **Pr G. SCANTAMBURLO**

Secrétaire : **Pr A. MALCHAIR**

Membres : /

Membres extérieurs : **Dr L. FOURNIER, Dr D. LERMINIAUX, Dr C. KESTENS**

IV. Calendrier

Jeudi 6 juin 2024 matin